**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1968)
**Heft:** 92

**Artikel:** Deux projets
**Autor:** D.P.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1008283

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

imparti par ledit règlement calculé à partir de l'immatriculation. Pour l'ensemble des études, il bénéficie d'une marge unique d'un semestre qu'il peut faire valoir pour différer un de ses examens ».
La rigueur de la restriction modifie presque le sens de la loi.

2. Un règlement peut être restrictif, mais il entraîne aussi des calculs complexes qui ne permettent plus au citoyen de contrôler facilement une décision (c'est le sort commun des contribuables).
L'allocataire genevois se définit par ce calcul :

$$Rbt + \frac{Fnt - N \times 25\,000}{15} > 12\,000 + 1800\,(Gf - 1)$$

Rbt = revenu brut total pour les membres de la famille,
Fnt = fortune nette totale,
N = nombre de personnes,
Gf = groupe familial.

3. Lorsque la loi fut votée, son application n'était pas préparée. Les étudiants découvrent ainsi une sorte d'absence de sérieux dans le travail démocratique. Pour que l'automaticité puisse être appliquée, il fallait recourir à un ordinateur. Devant ce mot prestigieux, les parlementaires profanes s'inclinent. Les techniciens laissent croire que l'ordinateur est miracle. Ils attendent l'achat de celui du CERN. La nouvelle loi, entre autres, justifie cet achat. Ensuite, les techniciens affrontent les difficultés. Ils doivent bâtir un règlement étroit pour que tous les cas puissent être codifiés; mais leur « machinisme » se heurte à des obstacles : il faut attendre que les déclarations fiscales soient rentrées et aient été vérifiées; le secrétariat de l'Université est incapable de leur dire quels étudiants font des études « anormales ».

En réalité, il aurait fallu mettre au point, avec un ordinateur certes, la statistique universitaire, cela aurait exigé quelques années. Ensuite l'automaticité aurait pu être appliquée.

Cela on le savait au départ; on ne l'a pas dit parce qu'il y a un moment où les politiciens, après avoir longuement discuté, sont pressés. Ils ont besoin de réalisations : à un stade donné, on écarte les objections, les difficultés : « ça s'arrangera », « que les chefs de service se débrouillent ».

Ainsi, en poussant la critique, les étudiants mettent en évidence quelques tares bien connues du système : Le rôle des règlements d'application; l'utilisation abusive du modernisme (l'ordinateur miracle); la lenteur de la préparation des réformes qui débouchent à un moment donné sur une hâte de réaliser; la difficulté pour les politiciens de maîtriser la technicité de leurs projets.

Utile critique (comme à Lausanne, dans l'affaire des Falaises). Mais beaucoup ne s'en contentent pas; elle ne toucherait pas à l'essentiel.

**Les structures**

La loi genevoise et son application, quelque imparfaite qu'elle soit, révèle une chose. La démocratisation, sous forme d'aide financière à partir de la fin de la scolarité obligatoire, est insuffisante. Les décisions efficaces doivent porter sur la scolarité inférieure et exigent des mesures complexes, pédagogiques, sociales... Cela les étudiants le disent aussi. Mais la question est si vaste qu'elle leur échappe. Elle est liée à toute la structure de la société, qui n'évoluera pas sans des efforts longs et usants. Ils auraient l'âge de la persévérance, mais ils n'ont pas l'âge de la patience. D'où la stratégie de l'impatience.

Deux traits la caractérisent. D'abord, lorsqu'un sujet, « tire », il faut accrocher à cette locomotive tous les wagons. Aussi lorsque sur ce sujet premier la discussion semble avancer vers des solutions, des « amendements », ils semblent déçus : ils ne veulent pas seulement ce qu'ils voulaient. Equivoque constante : la discussion est à la fois sérieuse et prétexte. L'impatience appelle aussi l'immédiateté; elle peut aller de l'action directe à ces permanences continues, baptisées « soviets » où les mots révolutionnaires finissent par prendre, dans un jeu collectif, comme une réalité.

Tels sont leurs choix : réformisme sur un objet précis, critique du jeu des institutions, et réformes plus vastes (mal définies d'ailleurs) auxquelles donnent corps, dans le présent, les psychodrames de l'impatience.

# Deux projets:

La marche de « Domaine public » n'absorbe pas toutes les forces de tous les collaborateurs du journal, non comptées celles qu'ils consacrent à leur activité professionnelle. Deux d'entre eux travaillent aujourd'hui avec une certaine passion, entourés d'autres associés que les cosignataires de D.P., à des projets de grande originalité et qui seront tombés ou tomberont dans l'actualité locale au moment où ce numéro sortira de presse. Nous ne pratiquons guère le copinage dans nos colonnes, mais ces projets sont avant tout des projets, derrière lesquels s'efface l'auteur. Il vaut donc la peine que l'on en parle, ici comme ailleurs.

D. P.

# Le don commercialisé

Henri Galland, son titre : président de la section vaudoise d'Helvetas; membre du comité central dont il est le délégué pour l'aide à la Tunisie. Nous l'interrogeons.

**D.P. :** « Helvetas », cette charitable raison sociale fait très suisse et pièce de cent sous, un peu comme « Pro Helvetia » : croix fédérale et sein nourricier, un poncif à faire rêver d'art non-figuratif.

**H.G. :** Qu'importe l'emblème ! Sous ce nom ont été regroupés les efforts d'hommes et de femmes qui ont compris avant d'autres les problèmes contemporains. En 1950, le Don suisse avait travaillé à soulager les misères dues aux destructions de la deuxième guerre mondiale. Mais il était déjà évident, une fois pansées les plaies européennes, que le drame de la seconde moitié du XXe siècle serait celui du sous-développement du Tiers-Monde. Ceux qui voyaient plus loin étaient dispersés : à Bâle, à Zürich, à Lausanne; quelques noms : Mme Regina Kaegi, l'ancien recteur du Poly Palmann, les demoiselles Monastier, Hélène et Elisabeth, à Lausanne, M. Wahlen, alors à la F.A.O. Ces noms ne suggèrent pas le conformisme helvétique, même si, de manière très peuple des bergers, l'éclairage porta surtout sur une des actions d'Helvetas au Népal : les fromageries.

**D.P. :** Et en Tunisie ?

**H. G. :** Nous avons mis huit ans pour créer des ateliers d'apprentissage, mécanique, serrurerie, maçonnerie. Mais nous ne faisons pas de paternalisme. Une fois que l'institution est rodée, qu'elle marche, nous en remettons l'exploitation et la direction au pays bénéficiaire. Ce qui nous oblige à nous renouveler, à travailler à un autre projet.

**D. P. :** Comment ?

**H. G. :** Là commencent les difficultés. Nous vivons de quête publique, de distribution de bulletins verts : boîte aux lettres et C.C.P. C'est, à mon avis, insuffisant; mais cela permettait d'agir. Or, l'an dernier, les recettes ont baissé de 50 %, alors que les œuvres d'entraide suisses augmentaient leurs recettes. Contre-coup des événements du Moyen-Orient. Il fallait une relance. D'où l'idée d'envoyer dans un pays des surplus de lait en poudre.

**D. P. :** Idée absolument banale ! Il y a des années que nous lisons ça, partout : offrons nos surplus; pour la Suisse, nos surplus laitiers. Depuis longtemps déjà, les Etats-Unis pratiquent cette politique : le Tiers-Monde absorbe les excédents agricoles américains. Où est la trouvaille ?

**H. G. :** D'abord, une constatation. Le Tiers-Monde, c'est un mot qui crée des confusions souvent parce qu'il cache sous le même vocable des situations diverses. Ainsi, le problème de la nutrition n'est pas le seul qui soit posé. La formation professionnelle, à mes yeux, c'est tout aussi vital et il faut trouver les moyens de la financer. Or cette tâche frappe moins l'imagination de ceux dont on sollicite l'appui : on est moins généreux quand il s'agit de mettre au travail un apprenti, que s'il faut arracher à la sous-alimentation et à la mort lente son prochain; la non-assistance à une personne en danger provoque des réactions, mais pas l'absence d'écoles professionnelles. Donc, première constatation : en ce qui concerne la Tunisie, je ne pose pas le problème en termes alimentaires.

**D. P. :** Mais alors que deviennent les surplus ?

# Une fête populaire

Peut-on créer une fête populaire à partir de zéro, par un acte volontaire ? Précisons : une fête populaire, pas un spectacle; car pour un spectacle, qui d'ailleurs peut être de qualité, il suffit d'un impresario, d'une garantie de financement, d'une généreuse publicité et vous aurez des feux d'artifice, des costumes, des filles à longues jambes, des chevaux piaffant. Mais une fête, elle doit s'accrocher à des traditions (l'abbaye), à des dates (la mi-été), ou à une certaine image de la vie (tomber de Carnaval en Carême).

Or les Vaudois, et plus particulièrement les Lausannois, sont pauvres en tradition. Il y eut la Nana, cette Fête de la Navigation, à l'occasion de laquelle le bon peuple s'entassait sur le quai d'Ouchy pour voir, tête levée, retomber les pluies d'étoiles. On chercha à l'étoffer de quelques jeux nautiques. Sans succès vrai. Si le lac est essentiel dans la vie lausannoise, nous n'avons guère de traditions lacustres, trop cul terreux pour être ondins.

L'on dansait, à la fin du XIXe siècle, à Montbenon. Il y eut des gaietés (filles ou vin), les pasteurs intervinrent : protestantisme triste, où le péché n'a pas assez de santé pour imposer dans le calendrier les jours de défoulement.

Et pourtant le goût de la fête collective est très fort chez les Vaudois. Ramuz en témoigna. Il s'inscrit en effet dans la lignée des écrivains timides; d'une timidité non seulement personnelle, mais aussi d'une timidité propre au pays. Aussi chante-t-il le vin qui permet de se « désenmurer »; il rêve d'une grande invitation rhodanienne. Il chante une fête où la joie populaire ferait tomber l'inhibition nationale. Ce qu'il a exprimé n'était pas seulement aspiration individuelle, celle d'un solitaire rêvant de communion (comme Rousseau, représentatif d'une autre espèce de timidité rêva des vendanges, à la fois travail et fête populaire, ou de bal dans les rues du quartier de Saint-Gervais), mais, chez Ramuz, se manifesta, parfois, l'espoir que pourrait naître, ici, une manifestation de joie collective et spontanée.

Cette référence ne s'impose pas pour le vernis littéraire de l'exposé, mais pour situer les intentions. Une fête, c'est un art populaire, une poésie collective faite par tous et pour tous; un spectacle, lui, oppose ceux qui se produisent et ceux qui regardent; la fête fait céder les barrières qui retiennent le public et comble les fosses d'orchestre.

A supposer qu'une fête soit de cette qualité, poésie populaire, elle se justifierait donc, quelle que soit la masse d'amusements et de spectacles mise sur le marché par la T.V., les entrepreneurs en divertissements, etc.

**Tradition**

Admettons qu'existe le besoin (de la timidité à la création poétique) et que l'idée n'est pas, en conséquence, gratuite; à quoi l'accrocher ? Faute de traditions elle serait idée en l'air.

Lausanne n'est pas lacustre, mais terrienne, elle a donc su conserver au moins une tradition : celle du marché. Il a résisté à toutes les transformations des habitudes et des modes commerciales; les grands magasins ne peuvent rivaliser avec le maraîcher qui a cueilli ou coupé le matin même fruits, fleurs, légumes; la vente directe par le producteur est imbattable, c'est le circuit court par excellence. La moto-